



Fonds De Commerce Fleuriste

Publié sur actify.fr le mars 31, 2025

23 vues

Adresse:

99 Boulevard Jean Jaurès

Date de fin de commercialisation:

22/04/2025

Date limite de dépôt des offres:

10/04/2025

Etude:

Etude LEGRAS DE GRANDCOURT Patrick

1104-130748. Activité : de fleuriste, Mariages, Aménagement paysagers, Animaux de compagnie et aliments pour animaux

Situation locative : (Etablie sous toutes réserves par rapport aux éléments transmis par le débiteur)

ü Acte d'achat du droit au bail du 26 avril 2024

ü Bail commercial du 2 août 2024

Adresse : 99 Boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Désignation :

Ø Au rez-de-chaussée à droite, un local commercial avec une entrée particulière sur le boulevard comprenant :

- o Une boutique sur le jardin
- o Les 492/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales (lot 1)

Ø Au sous-sol, un local à usage de réserve commerciale, lavabo, wc et espace kitchenette (lot 25)



Destination : « Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais et aliments pour animaux, fleurs et plantes artificielles, décoration »

Durée : 9 années à compter du 26 avril 2024

Loyer : 96 000 € annuel HT et HC

Arriérés de loyers : 50 000 € (selon déclaration du débiteur)

Dépôt de garantie : 24 000 €, représentant 3 mois de loyers

Une clause de solidarité cessionnaire/cédant est stipulé dans le contrat de bail, celle-ci est opposable au cessionnaire

Salariés : Néant

Chiffres : Néant

Absence de comptabilité étant donné que la société a été créée en 2024.

Comptabilité : le liquidateur n'est pas responsable de la comptabilité remise entre ses mains à titre d'information sans garantie de fidélité et de certification.

Actifs à reprendre :

Eléments incorporels : Fonds de commerce de fleuriste, Mariages, Aménagement paysagers, Animaux de compagnie et aliments pour animaux

- Droit au bail des locaux sis 99 Boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne/nom commercial

Eléments corporels : L'inventaire sera établi ultérieurement par le dirigeant de la société.

Les actifs corporels repris ne pourront inclure les biens susceptibles de revendication.

Les revendications de tiers portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

Dans une telle hypothèse, l'acquéreur s'engage à restituer les biens revendiqués sans recours ni contre la procédure collective ni contre le liquidateur dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

Le matériel roulant, à défaut d'avoir été expressément visé dans la marque d'intérêt, ne sera pas compris dans le périmètre de la cession.



La liste des actifs à céder peut être consultée sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires ([www.cnajmj](http://www.cnajmj.com)) et sur le site www.degrandcourt.fr.

Les renseignements ne sont communiqués qu'à titre indicatif étant rappelé que peuvent être demandés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre un Extrait K-BIS, les bilans, les états d'inscription ainsi que l'inventaire détaillé.

Conditions de recevabilité des offres:

Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront être déposées au plus tard le :

Jeudi 10 avril 2025

A 12H00

En mon étude :

10/14 Passage Antoine Riou

92000 - Nanterre